

Afin d'identifier les zones visées par les modifications réglementaires, deux cartes sont jointes au présent avis ainsi qu'un document avec les zones autorisées et prohibées.

CONSULTATION PUBLIQUE

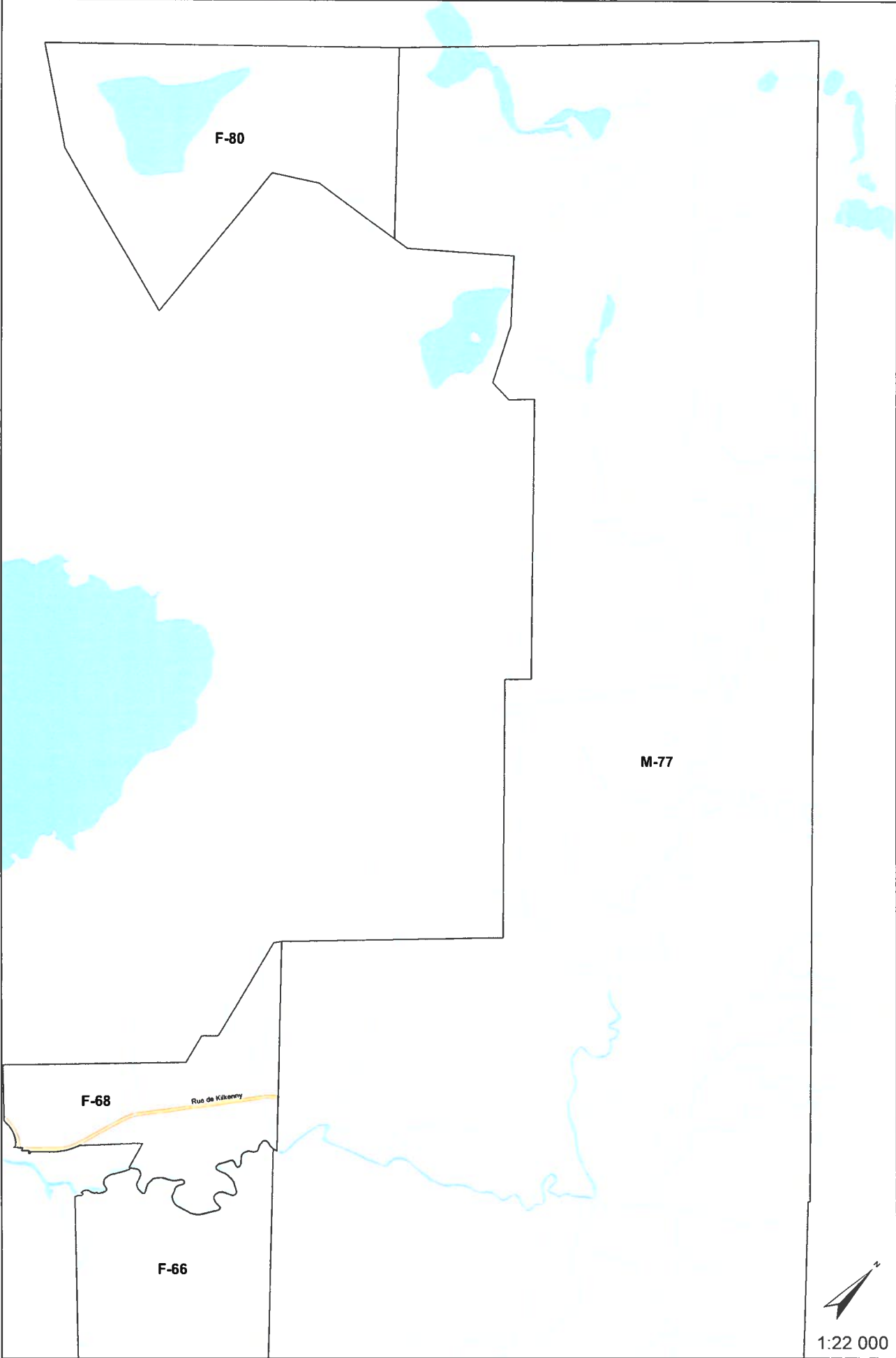
La Ville tiendra une consultation publique sur les dispositions de ce projet de règlement. Cette consultation aura lieu **le jeudi 2 février 2023 à 19 h, à l'Hôtel de Ville** située au 50, rue Saint-Patrick à Shannon. Au cours de cette consultation, les responsables expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 25^E JOUR DE JANVIER 2023



La greffière adjointe par intérim,
Mélanie Poirier



F-80

M-77

F-68

Rue de Kikerey

F-66

1:22 000

**USAGE COMPLÉMENTAIRE D'ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS UNE RÉSIDENCE
PRINCIPALE EST**

Zones autorisées	Zones prohibées
F-45	H-2
F-46	H-3
F-47	H-4
F-48	H-5
F-49	H-6
F-50	H-7
F-53	H-8
F-54	H-9
F-57	CO-10
RU-60	H-11
F-61	H-12
RU-62	H-13
RU-63	H-14
RU-64	H-15
F-65	H-16
F-66	H-17
F-67	H-18
F-68	H-19
M-73	H-20
M-74	H-21
M-75	H-22
M-76	H-23
M-77	H-24
F-80	H-26
F-84	H-27
RU-85	H-28
F-86	H-29
M-89	H-30
M-93	RU-31
H-95	RU-32
H-96	C-34
H-97	C-35
H-98	C-36
H-99	C-37
H-100	P-38
H-101	I-39
H-102	R-40
H-103	R-41
	R-42
	R-43
	R-44
	CO-69
	CO-70
	CO-71
	CO-72
	V-78
	F-82
	F-83
	V-87
	V-88
	C-90
	P-91
	P-92
	CO-104
	C-105
	C-106
	C-107